FSU BRETAGNE

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

avec les syndicats de la FSU



ÉCOLE POUR TOUTES ET TOUS

ENGAGÉ·ES **POU.R** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

skol evit an holl / ecole pour tertout

En Bretagne, l'égalité scolaire reste un combat territorial et social.

La mobilisation de la jeunesse lycéenne depuis octobre a permis de remettre au premier plan les questions éducatives portées par la FSU. Si la Bretagne bénéficie d'une image de région relativement épargnée par les inégalités, les réalités sociales et territoriales restent contrastées : les métropoles concentrent de fortes disparités, tandis que certains territoires ruraux connaissent davantage de pauvreté et un accès plus fragile aux services publics.

Dans ce contexte, la baisse démographique ne doit pas être synonyme de retrait de l'État. Elle doit permettre de réduire les effectifs, de renforcer les équipes et de rendre l'inclusion réellement possible et vivable pour tous, élèves comme personnels, plutôt que de faire reposer sa réussite sur l'engagement individuel et l'épuisement des équipes.

L'Éducation nationale devrait être un puissant outil de réduction de ces inégalités. Pourtant, suppressions de postes, difficultés de remplacement, manque de personnels fragilisent partout le service public.

La situation bretonne est d'autant plus préoccupante que l'enseignement privé confessionnel y occupe une place considérable. Cette coexistence ne constitue pas une concurrence à armes égales : le privé bénéficie de financements publics à 75% tout en accueillant une population socialement plus favorisée sans être soumis à aucune obligation d'accueil ou de carte scolaire.

Dans une région où cette concurrence est historiquement forte, chaque fermeture ou affaiblissement du service public peut accentuer les ségrégations scolaires et territoriales. La baisse démographique doit au contraire être l'occasion d'investir dans le service public, de réduire les effectifs dans les classes et d'améliorer les conditions d'apprentissage et de travail.

Pour la FSU, l'égalité ne peut reposer sur la mise en concurrence des territoires ni sur une gestion au plus près de contraintes locales. La FSU défend un service public national, garant de l'égalité et de l'émancipation, et refuse que la régionalisation accrue des politiques éducatives aggrave les écarts entre territoires.

Aux élections professionnelles, voter FSU, c'est choisir des services publics renforcés, des personnels respectés et une Éducation nationale qui garantit l'égalité des droits partout en Bretagne.

Matthieu Mahéo - Alexandra Jeammet



Matthieu MAHÉO
professeur certifié



Alexandra JEAMMET
professeure des écoles 22

F.S.U. Engagé·es au quotidien — SNASUB-FSU — SNUAS-FP FSU — SNICS FSU — snes F.S.U. — SUI SNI-FSU — FSU SNUipp — SNEP FSU — F.S.U. PerDir Personnels de direction — SNUIEP F.S.U.

ECOLE PRIVÉE EN BRETAGNE : QUEL IMPACT POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

Le poids historique du réseau privé catholique en Bretagne n'est pas une fatalité à laquelle il faudrait se résoudre. La baisse démographique qui s'amorce dans un contexte de restrictions budgétaires doit être l'occasion d'une remise à plat de la carte scolaire. La FSU rejette l'idée de la « complémentarité des réseaux » qui prive des communes d'école ou de collège public. Le financement à 75 % par de l'argent public d'une école qui peut choisir ses élèves et n'est pas tenue au respect des principes républicains comme la laïcité est devenu insupportable.
La FSU agit aussi bien localement que dans les instances académiques pour rappeler que l'existence même du réseau privé a des conséquences sur les écoles et les établissements publics : clientélisme scolaire, absence de mixité, contraintes sur les poursuites d'étude… et concurrence de plus en plus féroce pour capter des élèves, avec des conséquences immédiates sur les moyens accordés au public.

EXPÉRIMENTATION CARTE SCOLAIRE DANS LE PREMIER DEGRÉ

L'implantation et l'organisation de l'École doivent répondre au double enjeu d'égalité territoriale et de réussite de chaque élèves.
Avec la baisse démographique (baisse d'1,7 millions d'élèves d'ici 2035), la question des effectifs dans les écoles se pose. Pour y répondre, le ministre a annoncé au printemps dernier la mise en place d'une expérimentation concernant la carte scolaire. L'idée est simple : inverser « la logique en partant du terrain et des réalités démographiques et géographiques de chaque territoire, pour construire ensuite le futur schéma d'emploi local ». Si la méthode peut paraître séduisante en ne se limitant pas à la seule donnée des chiffres, la résultante sera à n'en pas douter une baisse du nombre de classes et d'écoles dans notre académie, induisant des questions d'accès aux transports et d'égalité de conditions d'accès à l'école, y compris chez les plus jeunes élèves.
Par ailleurs, la problématique de notre académie avec le dualisme scolaire public-privé serait de considérer que l'ensemble du territoire est couvert à partir du moment où une école (publique ou privée) est présente dans la commune. La FSU refuse le principe d'offre scolaire concurrentielle que constituent les écoles privées et de complémentarité avec l'École publique.

Pour la FSU, l'État doit redevenir le garant d'un service public d'éducation de qualité et de proximité, assurant une égalité d'accès et d'offre pour tous·tes les élèves sur tout le territoire.

LYCÉE 2040 LES ENJEUX DE LA BAISSE DÉMOGRAPHIQUE

Dans le cadre de son nouveau schéma directeur des lycées pour la période 2026-2035, la région Bretagne a lancé une démarche de concertation intitulée « Lycée 2040 » dans l'objectif d'adapter le réseau des lycées aux évolutions projetées de la démographie lycéenne. Si la baisse prévue d'environ 15% des effectifs lycéens sur le territoire de l'académie d'ici 2040 impose d'évaluer et d'anticiper les effets de ces évolutions démographiques sur chaque territoire et sur le réseau des lycées bretons, la FSU se mobilisera pour que cette concertation prenne en compte l'expérience et la parole de l'ensemble des personnels des établissements. Pour la FSU, toute évolution du réseau des lycées doit prendre en compte la concurrence que fait peser le réseau privé dans l'académie et ne peut se mener qu'en tenant compte de l'évolution passée des effectifs dans chacun des réseaux. La FSU se battra pour que, sur chaque territoire, les élèves puissent avoir accès au parcours scolaire de leur choix dans un lycée du secteur public et laïc de l'éducation nationale.



Nathalie DUVIVIER
Assistante sociale



Thomas HARDY
professeur certifié



Solenne OGIER
PSYEN



Sklaerenn NOISEL
professeure des écoles 29



Mickaëlle HUITOREL
CPE



Bruno LEVEDER
Attaché d'administration



Florence DRÉAN
PLP

L'ÉCOLE PUBLIQUE AVANT TOUT : EN FINIR AVEC LA SÉGRÉGATION FINANCÉE PAR L'ÉTAT !

La publication des IPS (Indice de position sociale) en octobre 2022 a permis de mesurer l'ampleur des disparités en termes de mixité sociale entre public et privé sous contrat dans notre académie comme au niveau national. Le réseau privé cherche à capter les IPS les plus élevées, organisant une forme de séparatisme scolaire insupportable. Les révélations sur les surdotations* de moyens affectés au réseau privé ont rendu ces constats insupportables. Des études sur les expérimentations de mixité sociale dans le public** attestent pourtant des bienfaits scolaires de cette mixité pour tous les élèves, afin de faire société. Le séparatisme scolaire organisé par le réseau privé confessionnel - et appuyé par des forces politiques illibérales - est destructeur de l'idée même de l'École républicaine. L'argent public doit servir à garantir l'accès aux savoirs et l'émancipation de l'ensemble des élèves, sur l'ensemble des territoires. La FSU exige le réinvestissement prioritaire dans la seule école de toute la jeunesse : l'École publique laïque !

** Rapport Vannier-Weissberg, avril 2024*
*** Tvravaux de Julien Grenet ou Youssef Souidi*



Matthieu BEGUET
AESH



Laurianne TOUTAIN
professeure des écoles 56



Alain BILLY
professeur d'EPS



Virvinie GAYIC
professeure d'EPS



Kevin HÉDÉ
professeur agrégé

Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les élèves

Élection au comité social d'administration académique de l'académie de Rennes

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

10 titulaires et 10 suppléant·es - 14 femmes et 6 hommes

1 – M. MAHEO Matthieu
Professeur certifié
Lycée Anita Conti
Bruz (35)

2 – Mme JEAMMET Alexandra
Professeure des écoles
Ecole Séraphine Rabardel
Saint-Brieuc (22)

3 – M. LEVEDER Bruno
Attaché d'administration de l'État
Rectorat de l'académie de Rennes
Rennes (35)

4 – Mme DREAN Florence
Professeure de lycée professionnel
Lycée professionnel Bel Air
Tinténiac (35)

5 – Mme GAYIC Virginie
Professeure d'EPS
Lycée la Fontaine des Eaux
Dinan (22)

6 – Mme MARAY Emmanuelle
Professeure des écoles
Ecole primaire Anne Sylvestre
Redon (35)

7 – M. HARDY Thomas
Professeur certifié
Collège Gérard de Nerval
Vitré (35)

8 – Mme OGIER Solenne
Psychologue de l'éducation nationale
Centre d'information et d'orientation de Rennes
Rennes (35)

9 – Mme GUENNEC Cecile
Infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Collège Marcel Pagnol
Plouay (56)

10 – M. BEGUET Matthieu
AESH
Ecole élémentaire La Poterie
Rennes (35)

11 – M. BILLY Alain
Professeur d'EPS
Lycée de l'Iroise
Brest (29)

12 – Mme POULAIN Gaelle
Professeure certifiée
Collège Pierre Brossolette
Bruz (35)

13 – Mme TOUTAIN Lauriane
Professeure des écoles
Ecole primaire les Korrigans
Guern (56)

14 – Mme DUVIVIER Nathalie
Assistante de service social des administrations de l'État
Lycée professionnel Louis Guilloux
Rennes (35)

15 – Mme HUITOREL Mickaelle
Conseillère principale d'éducation
Collège de la Rivière
Etel (56)

16 – Mme NOISEL Sklaerenn
Professeure des écoles
Circonscription d'inspection du 1er degré de Quimper Est
Quimper (29)

17 – Mme VUCHENER Amandine
Adjointe technique de recherche et de formation
Lycée Jean Guéhenno
Fougères (35)

18 – Mme BRISSE Christine
Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Collège Jean Lurçat
Lanester (56)

19 – Mme DAMATO Virginie
Contractuelle enseignante
Lycée Dupuy de Lôme
Brest (29)

20 – M. HEDE Kevin
Professeur agrégé
Lycée Émile Zola
Rennes (35)

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE :
VOTER FSU,
C'EST SIMPLE ET UTILE !



À partir du 3 décembre et jusqu'au 10 décembre, rendez-vous sur le portail des élections professionnelles pour voter FSU :

https://electionspro2026.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/portail/accueil

3 étapes :

1° - Sur le portail élection ou sur le mail reçu le 5 octobre, je clique sur le lien pour créer mon "espace de vote". Je crée "mon mot de passe" et je choisis la réponse à une "question défi" pour activer mon compte

2° - Je récupère ma carte d'électeur et mon **"code de vote"** sur ENSAP

3° - Je me connecte entre le **3 et le 10 décembre** sur le portail élection pour **voter FSU.**

- Ouvrez votre espace électeur avec votre adresse professionnelle académique et le mot de passe créé lors de l'étape 1.
- Cliquez sur « Accéder au vote » et saisissez votre **"code de vote"**.
- Choisissez le premier scrutin (CSAMEN) et cliquez sur « Participer ».
- Faites défiler les listes jusqu'en bas de la page et remontez jusqu'au logo FSU. Cliquez sur « Confirmer ».
- La page de vote s'affiche avec le seul logo FSU. Cliquez sur « Je vote » pour valider votre choix.
- La page « Accusé de réception » confirme votre vote. Nous vous recommandons de télécharger votre preuve de vote.

Recommencez la procédure pour chacun des autres scrutins auxquels vous êtes appelé·e à participer.



Gaëlle POULAIN
professeure certifiée



Emmanuelle MARAY
professeure des écoles 35



Cécile GUENNEC
Infirmière

F.S.U.

Avec la FSU, des élu·es de terrain

Imprimé par Chat Noir Impressions - Saint-Jacques-de-la-Lande
Ne pas jeter sur la voie publique